



**Mediterranean
Action Plan**
Barcelona
Convention



APPEL A CONSULTANCE N°30/2026_SPA/RAC_FishEBM Med

Termes de Référence pour l'engagement d'un

« Coordonnateur national chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de l'action pilote du Plan d'Action National pour l'Économie Bleue (NAP+) au Maroc »

Août 2026

Ce document est uniquement disponible en français

CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

I- CONTEXTE

I.1. Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) a été créé par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin d'appuyer les pays méditerranéens dans la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).

Basé à Tunis depuis 1985, le SPA/RAC œuvre sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et du Secrétariat de la Convention de Barcelone.

Le Centre contribue à la conservation de la biodiversité marine et côtière, au renforcement des capacités des pays méditerranéens, à l'amélioration de la gouvernance environnementale et à la promotion d'approches intégrées de gestion durable des écosystèmes marins et côtiers.

Pour plus d'informations : www.spa-rac.org

I.2. Le project FishEBM Med

Le projet **FishEBM MED – Fisheries and Ecosystem-Based Management for the Blue Economy in the Mediterranean** est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF). Il est mis en œuvre conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), avec l'appui de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM/GFCM) et du SPA/RAC dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée.

Le projet intervient en Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Libye, Monténégro, Maroc, Tunisie et Turquie.

Son objectif est de contribuer à une gestion durable des ressources halieutiques en favorisant l'intégration de l'approche écosystémique dans les politiques publiques, tout en promouvant une économie bleue durable, inclusive et résiliente face aux changements climatiques.

Le projet est structuré autour de plusieurs composantes complémentaires portant notamment sur :

- Le renforcement de la gouvernance des pêches ;
- L'application de l'approche écosystémique à la gestion des pêches ;
- Le développement de solutions innovantes d'économie bleue tenant compte du secteur de la pêche ;
- Le renforcement des capacités nationales ;
- La gestion et le partage des connaissances.

Le projet accompagne plusieurs pays méditerranéens, notamment le Maroc dans l'a mise en œuvre d'actions pilotes dans le cadre du Plan d'Action National Plus (NAP+) au Maroc.

I.3. Contexte de la mission au Maroc

Dans le cadre du projet FishEBM MED, le Maroc fait partie des pays pilotes accompagnés dans l'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Économie Bleue dans le secteur de la pêche (NAP+), visant à promouvoir une économie bleue durable intégrant pleinement les enjeux environnementaux, socio-économiques et de gouvernance du secteur halieutique.

Le NAP+ est élaboré à travers un processus participatif conduit par un consortium d'experts nationaux, en étroite collaboration avec les autorités nationales compétentes et les principales parties prenantes. Il permettra notamment d'identifier des actions prioritaires ainsi qu'un portefeuille d'investissements destinés à soutenir la transition vers une économie bleue durable dans le secteur de la pêche.

Afin de tester, à l'échelle locale, des approches innovantes susceptibles d'alimenter ce processus, le projet prévoit la mise en œuvre d'une action pilote dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, plus particulièrement dans la préfecture de M'diq-Fnideq. Cette action pilote vise à améliorer la gestion des déchets marins issus des activités de pêche à travers une approche intégrée combinant sensibilisation, collecte, tri, renforcement des capacités et démonstration de solutions de valorisation adaptées au contexte local.

Afin de mobiliser les compétences les plus appropriées, l'action pilote est structurée en deux composantes complémentaires, chacune faisant l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt distinct et mise en œuvre par une organisation sélectionnée par le SPA/RAC :

- Composante 1 : mobilisation des parties prenantes, sensibilisation, collecte, tri, caractérisation et stockage temporaire des déchets marins ;
- Composante 2 : renforcement des capacités des acteurs locaux, démonstration de solutions de valorisation des matériaux collectés, évaluation de leur potentiel de réplication et capitalisation des enseignements techniques.

La mise en œuvre simultanée de ces deux composantes nécessite une coordination étroite entre les organisations sélectionnées, les autorités nationales compétentes et le SPA/RAC. Elle implique également un suivi technique, administratif et financier rigoureux afin de garantir la qualité des activités, le respect des procédures du projet et la production de livrables conformes aux exigences du SPA/RAC.

C'est dans ce contexte que le SPA/RAC recrute un Coordonnateur national, chargé d'assurer la coordination opérationnelle de l'action pilote, de faciliter la collaboration entre les deux organisations responsables de sa mise en œuvre, d'apporter un appui au suivi technique, administratif et financier des activités et de contribuer à la consolidation des résultats et des enseignements issus de cette expérience pilote.

Il est à noter que les deux composantes de l'action pilote font l'objet de deux Appels à Manifestation d'Intérêt publiés simultanément avec les présents Termes de Référence. Les candidats sont invités à s'y référer afin de mieux comprendre le périmètre technique de l'action pilote et de préparer leur offre technique.

II- OBJECTIF

Dans le cadre du projet FisHEBM MED, le SPA/RAC recrute un Coordonnateur national chargé d'assurer la coordination technique et opérationnelle, le suivi de la mise en œuvre ainsi que l'appui technique, administratif et financier de l'action pilote développée dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Économie Bleue dans le secteur de la pêche (NAP+) au Maroc.

L'action pilote est mise en œuvre à travers deux composantes complémentaires, chacune confiée à une organisation sélectionnée par le SPA/RAC dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt distinct :

- Composante 1 : mobilisation des parties prenantes, sensibilisation, collecte, tri, caractérisation et stockage temporaire des déchets marins ;
- Composante 2 : renforcement des capacités, démonstration de solutions de valorisation des matériaux collectés et capitalisation des enseignements techniques.

Sous la supervision du SPA/RAC et en étroite collaboration avec le Ministère chargé de l'Environnement, le Département chargé de la Pêche Maritime, le consortium chargé de l'élaboration du NAP+ ainsi que les deux organisations responsables de la mise en œuvre de l'action pilote, le Coordonnateur national aura pour mission de :

- Assurer la coordination opérationnelle et la cohérence technique entre les deux composantes de l'action pilote et veiller à leur complémentarité ;
- Accompagner les organisations sélectionnées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de leurs activités, conformément aux exigences techniques et administratives du SPA/RAC ;
- Assurer la liaison entre le SPA/RAC, les autorités nationales, les deux organisations de mise en œuvre et les autres parties prenantes concernées ;
- Coordonner la préparation des rapports techniques et financiers de l'action pilote, en assurer la consolidation et vérifier leur conformité avant leur transmission au SPA/RAC
- Assurer le suivi des résultats, des indicateurs, des activités de communication ainsi que la capitalisation des enseignements issus de l'action pilote.

III- TACHES A REALISER

1. Coordination de la mise en œuvre de l'action pilote

Le Coordonnateur national sera chargé de :

- Faciliter le démarrage de l'action pilote en collaboration avec le SPA/RAC et les deux organisations sélectionnées ;
- Assurer la coordination opérationnelle entre les deux composantes de l'action pilote afin de garantir leur complémentarité et la cohérence globale des activités ;
- Assurer la liaison permanente entre le SPA/RAC, les autorités nationales, les deux organisations responsables de la mise en œuvre et les autres parties prenantes concernées ;
- Accompagner les organisations dans la planification de leurs activités afin de garantir leur conformité avec les objectifs du projet, les calendriers approuvés et les exigences du SPA/RAC ;
- Organiser et animer des réunions régulières de coordination entre les différents partenaires ;
- Suivre l'état d'avancement des deux composantes et identifier, en concertation avec le SPA/RAC, les difficultés rencontrées ainsi que les mesures correctives nécessaires ;
- Participer aux missions de suivi organisées par le SPA/RAC et contribuer à leur préparation.

2. Suivi technique, administratif et financier

Le Coordonnateur national assurera la gestion opérationnelle de l'action pilote et sera responsable de la consolidation du suivi technique, administratif et financier des deux composantes. À ce titre, il apportera un appui méthodologique continu aux organisations sélectionnées afin de garantir la qualité des livrables et leur conformité avec les exigences du SPA/RAC.

A cet effet, le Coordonnateur national sera chargé de :

- Assurer le suivi quotidien de la mise en œuvre des activités ;
- Assister les organisations dans la préparation de leurs rapports techniques et financiers ;
- Préparer ou consolider, sur la base des informations fournies par les organisations, les rapports techniques intermédiaires et finaux destinés au SPA/RAC ;
- Contrôler la qualité et la cohérence des informations transmises ;
- Vérifier les pièces justificatives et consolider les rapports financiers avant leur transmission au SPA/RAC ;
- Assurer le suivi des indicateurs, de la communication et de la capitalisation.

3. Coordination institutionnelle

Le Coordonnateur national sera chargé de :

- Maintenir une communication régulière avec le Ministère chargé de l'Environnement, le Département chargé de la Pêche Maritime et les autres institutions concernées ;
- Assurer la circulation de l'information entre le SPA/RAC, les autorités nationales, le consortium chargé du NAP+ et les deux organisations responsables de la mise en œuvre ;
- Organiser et préparer les réunions de coordination avec les parties prenantes ;
- Préparer les comptes rendus des réunions et assurer le suivi des décisions prises ;
- Contribuer aux réunions du mécanisme national de coordination du NAP+ et présenter, lorsque requis, l'état d'avancement de l'action pilote.

4. Communication, capitalisation et partage des connaissances

Le Coordonnateur national sera chargé de :

- Documenter les principales étapes de mise en œuvre des deux composantes de l'action pilote ;
- Consolider les enseignements tirés des deux composantes et identifier les synergies entre elles ;
- Préparer des fiches de bonnes pratiques, de retour d'expérience et de capitalisation ;
- Rédiger de courts contenus de communication (articles, résumés, légendes de photographies, présentations PowerPoint, etc.) destinés au SPA/RAC ;
- Contribuer à la préparation des supports de communication, des produits de capitalisation et des événements nationaux et régionaux organisés dans le cadre du projet FishEBM MED ;
- Identifier les enseignements, les facteurs de réussite, les contraintes rencontrées ainsi que les possibilités de réplcation ou de mise à l'échelle des solutions testées.

IV- DURÉE DU CONTRAT, LIVRABLES ET CALENDRIER D'EXECUTION

La durée de la mission est fixée à sept (07) mois à compter de la date de signature du contrat et jusqu'à la validation par le SPA/RAC de l'ensemble des livrables, sans dépasser le 31 mars 2027.

À l'issue de la mission, le coordinateur national devra fournir (en anglais et en français, selon le cas) les livrables suivants :

Livrable	Description	Échéance estimée
Livrable 1	Rapport de démarrage comprenant le plan de travail détaillé, le calendrier de mise en œuvre de l'action pilote (avec ses deux composantes), les modalités de coordination avec le SPA/RAC, les autorités nationales et l'organisation chargée de la mise en œuvre, ainsi que les outils de suivi technique, administratif et financier.	2 semaines après la signature du contrat
Livrable 2	Premier rapport technique et financier consolidé intermédiaire des deux composantes de l'action pilote, préparé par le Coordonnateur national sur la base des informations, données techniques, pièces justificatives et autres éléments transmis par les deux organisations responsables de la mise en œuvre. Le rapport comprendra notamment : (i) l'état d'avancement des activités des deux composantes ; (ii) le suivi technique, administratif et financier ; (iii) le suivi des indicateurs de performance ; (iv) les comptes rendus des réunions de coordination ; (v) les difficultés rencontrées et les mesures correctives proposées ; (vi) les principales activités de communication réalisées.	Conformément au calendrier de reporting du projet
Livrable 3	Deuxième rapport technique et financier consolidé intermédiaire des deux composantes de l'action pilote, préparé par le Coordonnateur national sur la base des informations, données techniques, pièces justificatives et autres éléments transmis par les deux organisations responsables de la mise en œuvre.	Conformément au calendrier de reporting du projet
Livrable 4	Rapport technique et financier consolidé final de l'action pilote, préparé sur la base des informations transmises par les deux organisations responsables de la mise en œuvre. Il comprendra : (i) le bilan des activités réalisées ; (ii) le rapport financier consolidé ; (iii) l'évaluation des résultats et des indicateurs ; (iv) le rapport de capitalisation ; (v) les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les recommandations pour la	Fin du projet (Avant le 25 mars 2027)

	pérennisation ou la réplication de l'action pilote ; (vi) l'ensemble des pièces justificatives, comptes rendus et produits de communication élaborés dans le cadre de la mission.	
--	---	--

V- SUPERVISION ET COLLABORATION

Le Coordonnateur national travaillera sous la supervision directe du Chef de projet FishEBM MED au SPA/RAC, en étroite collaboration avec les membres de l'équipe du projet. Il assurera la coordination opérationnelle de la mise en œuvre de l'action pilote et constituera le principal point de liaison entre le SPA/RAC, les autorités nationales, les deux organisations responsables de la mise en œuvre et les autres parties prenantes concernées.

La mission sera réalisée en coordination avec :

- Le Point focal national du projet auprès du Ministère chargé de l'Environnement du Royaume du Maroc ;
- Le Point focal national auprès du Département chargé de la Pêche Maritime ;
- Les deux organisations chargées de la mise en œuvre des deux composantes de l'action pilote;
- Les parties prenantes concernées.

VI- QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE REQUISES

Le candidat devra répondre aux qualifications et exigences suivantes :

Formation

Diplôme universitaire de niveau Master (ou équivalent) en gestion de projets, sciences de l'environnement, sciences marines, gestion des ressources naturelles, pêche, économie bleue, développement durable, administration publique ou dans toute autre discipline pertinente.

Expérience professionnelle

Le candidat devra justifier d'une expérience professionnelle pertinente dans la coordination ou la gestion de projets liés à l'environnement, à la pêche, à l'économie bleue, à la gestion des ressources naturelles ou au développement durable.

Une expérience démontrée dans plusieurs des domaines suivants est requise :

- Coordination et suivi de projets financés par des bailleurs de fonds nationaux ou internationaux ;
- Suivi technique, administratif et financier de projets ;
- Préparation, consolidation et contrôle qualité de rapports techniques et financiers ;
- Organisation et animation de réunions, ateliers et processus de concertation multipartites ;
- Collaboration avec les administrations publiques, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile.

Une expérience dans la mise en œuvre de projets liés à la pêche durable, aux écosystèmes marins et côtiers, à l'économie bleue ou à l'adaptation au changement climatique constituera un atout.

Une expérience de travail ou d'accompagnement des organisations non gouvernementales (ONG) ou des organisations de la société civile (OSC), notamment dans le suivi de la mise en œuvre de projets financés par des bailleurs internationaux, sera considérée comme un atout important.

Compétences techniques

Le candidat devra démontrer :

- Une excellente capacité de coordination et de gestion de projet ;
- Une expérience dans le suivi de la mise en œuvre d'activités de terrain ;
- Une bonne maîtrise de la préparation de rapports techniques et financiers ;

- Une bonne connaissance des procédures administratives et financières applicables aux projets financés par des organisations internationales ;
- Une aptitude à assurer le suivi des indicateurs de performance, à consolider des données techniques et financières et à produire des rapports de qualité ;
- D'excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse.

Compétences personnelles

Le candidat devra démontrer :

- D'excellentes capacités de communication, de facilitation et de coordination ;
- Une aptitude à travailler avec des équipes multidisciplinaires et des partenaires institutionnels variés ;
- Une capacité à résoudre les difficultés opérationnelles et à faciliter la collaboration entre des partenaires ayant des profils institutionnels variés ;
- De solides compétences en organisation, planification et gestion des priorités ;
- Une capacité à travailler de manière autonome tout en assurant une coordination efficace entre les différentes parties prenantes ;
- Une grande rigueur dans le suivi des activités, le respect des délais et la qualité des livrables.
- Une bonne connaissance du contexte institutionnel, socio-économique et des acteurs de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma constituera un atout.

Langues

Le candidat devra maîtriser :

- Le français (lu, écrit et parlé) ;
- L'arabe (lu, écrit et parlé).
- Une bonne maîtrise de l'anglais (lu, écrit et parlé) constituera un atout.

CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La présente consultation est ouverte aux **consultants individuels**

ARTICLE 2 – COMPOSITION, PRESENTATION DES OFFERES ET DEADLINES

Les offres devront comprendre séparément :

- Une offre technique ;
- Les documents administratifs demandés ;
- Une offre financière.

Les prestations seront réalisées pour un **montant forfaitaire global**, ferme et non révisable.

2.1- Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

1. Lettre de motivation

Une lettre présentant :

- La compréhension de la mission ;
- Les motivations du candidat ;
- Les éléments démontrant son aptitude à assurer la coordination, le suivi opérationnel et le rapportage de l'action pilote.

2. Curriculum Vitae

Le candidat fournira :

- Un CV détaillé ;
- Les copies des diplômes (Rédigés soit en Arabe soit en Français soit en Anglais) ;
- Les références professionnelles pertinentes.

Les expériences similaires devront être clairement mises en évidence.

3. Note méthodologique (2 à 3 pages maximum)

La note méthodologique décrira :

La compréhension de la mission ;

- l'approche proposée pour assurer la coordination technique et opérationnelle des deux composantes de l'action pilote ;
- les modalités de coordination avec le SPA/RAC, les autorités nationales, les deux organisations responsables de la mise en œuvre et les autres parties prenantes concernées ;
- la méthodologie proposée pour le suivi, le rapportage, la communication et la capitalisation des résultats.

Cette note devra être élaborée sur la base des informations contenues dans les présents Termes de Référence ainsi que dans les deux Appels à Manifestation d'Intérêt relatifs aux deux composantes de l'action pilote.

4. Planning

Le candidat présentera :

- un chronogramme indicatif de réalisation de la mission, en cohérence avec le calendrier prévisionnel des deux composantes de l'action pilote ;
- la répartition des jours de travail par livrable.

Le calendrier détaillé de mise en œuvre sera finalisé dans le rapport de démarrage, après la sélection des deux organisations chargées de la mise en œuvre et la validation de leur plan de travail ;

2.2- Documents administratifs

L'offre administrative devra comprendre :

Les documents administratifs devront comprendre, pour chacun des deux experts :

- Un document attestant la capacité à exercer cette profession (registre de commerce, patente par exemple) selon la législation de son pays avec le numéro fiscal dessus ;
Dans le cas où le soumissionnaire exerce une profession académique (chercheur ou membre du personnel enseignant d'une université), une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en conformité avec la législation en vigueur dans son pays en matière d'impôts et de taxes sera acceptée.
- Déclarations sur l'honneur des deux membres du consortium, certifiant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité ou de toute autre situation pouvant entraver son indépendance lors de l'exercice de la mission ;
- Termes de référence signés (date, signature et tampon du prestataire à la fin du document) par les deux membres du consortium.

En cas d'absence de l'un des documents administratifs, le soumissionnaire sera contacté afin de compléter les documents manquants dans un délai de cinq (5) jours. Si, à l'issue de ce délai de cinq (5) jours, les documents ne sont toujours pas complets, l'offre sera rejetée.

2.3- Offre financière

L'offre financière doit être exprimée en **dollars américains (USD)**, à la fois **en prix exonérés d'impôt** et **tous frais inclus** en impôts. Elle doit inclure tous les coûts liés à la prestation du service.

Il est important de noter que l'offre doit détailler le nombre de jours ouvrables (jours-personne). L'offre financière devra notamment inclure l'ensemble des frais liés aux déplacements nécessaires dans la zone d'intervention de l'action pilote (province de M'diq-Fnideq), ainsi que toute autre dépense nécessaire à la bonne exécution de la mission.

L'offre financière doit inclure ;

- Une « lettre de soumission », utilisant le modèle joint à l'**Annexe 1**.
- « Les détails du prix global » en utilisant le modèle de l'**Annexe 2**.

ARTICLE 3 – SOUMISSION

Les offres devront être transmises exclusivement par courrier électronique à : procurement@sparac.org

L'objet du message devra être libellé comme suit :

Appel à Consultation n°30/2026 – Nom du candidat

La date limite de réception des offres est fixée au : **30 août 2026 à 23h59 (heure de Tunis)**.

Toute offre reçue après cette échéance ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 4 – INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Toute demande de clarification relative aux présents Termes de Référence devra être adressée par courrier électronique à : procurement@spa-rac.org au plus tard cinq (05) jours calendaires avant la date limite de soumission des offres.

Le SPA/RAC répondra aux demandes reçues dans les meilleurs délais afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués sur présentation d'une facture et après validation des livrables par le SPA/RAC. Ils seront répartis comme suit :

- Le premier versement, correspondant à 10 %, sera effectué dès la remise du livrable 1 ainsi qu'après son examen et sa validation par le SPA/RAC.
- Le deuxième versement, correspondant à 30 %, sera effectué dès la remise du livrable 2 ainsi qu'après son examen et sa validation par le SPA/RAC.
- Le troisième versement, correspondant à 30 %, sera effectué dès la remise du livrable 3 ainsi qu'après son examen et sa validation par le SPA/RAC.
- Le quatrième et dernier versement de 30 % sera effectué après réception du livrable 4, ainsi qu'après l'achèvement des travaux et la remise de tous les livrables dans leur version finale. Ce paiement est également subordonné à la délivrance par la SPA/RAC d'un certificat attestant que le prestataire de services a rempli toutes ses obligations et devoirs contractuels à la satisfaction de la SPA/RAC.

Tous les paiements seront effectués par virement bancaire après réception d'une facture de la part du soumissionnaire. Les paiements doivent être effectués sur un compte bancaire détenu par le soumissionnaire dans son pays de résidence et où il paie les impôts.

ARTICLE 6 - PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées sur la base d'une évaluation technique et financière.

L'attribution du marché sera fondée sur le principe de la meilleure offre présentant le meilleur rapport qualité/prix.

6.1. Evaluation technique

Dans un premier temps, seules les offres techniques seront évaluées. Les offres financières des candidats n'ayant pas obtenu la note technique minimale resteront fermées et ne seront pas examinées.

L'évaluation technique portera sur les critères suivants :

1. Capacités et expertise des experts / consultants indépendants : **60 points.**
2. Méthodologie, organisation, planification et calendrier de mise en œuvre des travaux : **40 points.**

Critère	Score
---------	-------

Profil du candidat	Expérience en coordination de projets	Expérience dans la coordination, la gestion et le suivi de projets liés à l'environnement, aux ressources marines et côtières, à la pêche, à l'économie bleue ou au développement durable	<u>20 points Maximum</u> - 3 points par expérience pertinente - +2 points additionnels par expérience au Maroc
		Pas d'expérience similaire	0 points (l'offre est éliminée)
	Suivi technique et financier	Expérience dans le suivi technique, administratif et financier de projets, la préparation de rapports techniques et financiers et le rapportage auprès de bailleurs de fonds	<u>15 points Maximum</u> 3 points par expérience pertinente
		Pas d'expérience similaire	0 points (l'offre est éliminée)
	Expérience avec les ONG/OSC	Expérience dans l'accompagnement, le suivi ou la coordination d'organisations non gouvernementales ou d'organisations de la société civile	<u>10 points Maximum</u> 5 points par expérience
		Pas d'expérience similaire	0 points
	Expérience en facilitation de réunions	Expérience dans l'organisation de réunions, d'ateliers et la coordination multipartite	<u>5 points Maximum</u> 1 points par expérience
		Pas d'expérience similaire	0 points
	Diplôme	Master ou diplôme équivalent en gestion de projets, sciences de l'environnement, sciences marines, gestion des ressources naturelles, pêche, économie bleue, développement durable, administration publique ou dans toute autre discipline pertinente.	<u>10 points maximum</u>
		Diplôme universitaire dans un domaine connexe	5 points
		Aucun diplôme pertinent	0 point (l'offre est éliminée)
Méthodologie proposée pour la réalisation de la mission	Méthodologie complète, cohérente et répondant précisément aux Termes de Référence.		<u>30 points maximum</u>
	Méthodologie assez bien élaborée et conforme aux Termes de Référence.		20 points
	Méthodologie assez bien élaborée et partiellement conforme aux Termes de Référence.		10 points
	Méthodologie non conforme aux Termes de Référence ou absence de méthodologie présentée		0 points (l'offre est éliminée)
Planification détaillée et calendrier (y compris un chronogramme des interventions)		Un calendrier et un programme cohérents et bien structurés, reflétant fidèlement aux Termes de Référence	<u>10 points maximum</u>

	Planification et calendrier modérément cohérents et structurés, mais conformes aux Termes de Référence	5 points
	Planification et calendrier non conformes aux Termes de Référence ou non présentés	0 point (l'offre est éliminée)

Toute offre n'ayant pas atteint le seuil minimum de **80 points** sera éliminée.

Si aucune offre n'obtient 80 points ou plus, l'appel d'offres pour les services de conseil sera déclaré infructueux.

Par ailleurs, le SPA/RAC se réserve le droit de déclarer la présente consultation infructueuse ou de ne pas attribuer le contrat si les procédures de sélection relatives aux deux Appels à Manifestation d'Intérêt destinés à identifier les organisations responsables de la mise en œuvre des deux composantes de l'action pilote n'aboutissent pas à la sélection des deux organisations répondant aux exigences du projet. L'attribution du présent contrat est donc conditionnée à l'aboutissement de ces deux procédures de sélection.

6.2. Evaluation financière

À l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des consortiums n'ayant pas été éliminés lors de l'évaluation technique seront ouvertes et examinées.

Le Comité d'évaluation vérifiera que les offres financières ne comportent pas d'erreurs arithmétiques manifestes. Toute erreur arithmétique détectée sera corrigée et les montants corrigés seront retenus pour l'évaluation.

Le Comité procédera ensuite à une comparaison des offres financières. L'offre financière recevable la moins-disante obtiendra la note maximale de **100 points**.

Les autres offres recevront une note calculée selon la formule suivante :

Note financière = (Montant de l'offre recevable la moins-disante / Montant de l'offre considérée) × 100

6.3. Conclusions du comité d'évaluation

Le choix de l'offre retenue sera effectué sur la base d'une pondération des notes technique et financière selon une répartition de **80 % pour la note technique** et **20 % pour la note financière**.

À cette fin :

- la note technique sera multipliée par un coefficient de **0,80** ;
- la note financière sera multipliée par un coefficient de **0,20**.

La note finale correspondra à la somme des notes technique et financière pondérées.

En cas d'égalité entre deux offres, la préférence sera accordée au consortium ayant obtenu successivement:

- la meilleure note technique ;
- la meilleure note pour la méthodologie proposée ;
- la meilleure note relative aux qualifications et à l'expérience des experts.

NB : Le processus de sélection pourra inclure des entretiens (par visioconférence), ainsi qu'une phase de présélection suivie, le cas échéant, d'une demande d'informations complémentaires ou de négociations.

ARTICLE 7 – PENALITE

En cas de non-respect, par le consultant, des délais contractuels prévus à la section IV des Spécifications techniques (« Durée de la mission, livrables et calendrier »), une pénalité de retard sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Cette pénalité est fixée à un trois-centième (1/300) du montant total du contrat, toutes taxes comprises (TTC), par jour calendaire de retard.

Le montant des pénalités sera déduit des paiements dus au titulaire.

Le montant cumulé des pénalités est plafonné à 5 % du montant total du contrat TTC.

Lorsque ce plafond est atteint, le SPA/RAC se réserve le droit de résilier le contrat aux torts du titulaire, conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

ARTICLE 8 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROPRIÉTÉ DES LIVRABLES

Tous les droits légaux dans le monde entier sur les œuvres ou inventions créées par le fournisseur en lien avec le cabinet de conseil sont accordés à SPA/RAC. Le fournisseur reconnaît que ces droits incluent, sans s'y limiter, le droit d'auteur et autres droits sur les documents écrits, les enregistrements sonores et vidéo (y compris les films), les cartes, les photographies, etc., ainsi que les brevets et autres droits sur les inventions, et que ces droits permettent à la SPA/RAC de contrôler et d'autoriser, le cas échéant, toutes les publications, le matériel publicitaire et toute autre exploitation de ces œuvres et inventions.

Tous les plans, dessins, logiciels, photos, vidéos, données, présentations, rapports d'étude et tout autre document, élaborés et soumis par le prestataire à SPA/RAC pour l'exécution du contrat, deviendront et resteront la propriété de SPA/RAC, et le consultant les soumettra à SPA/RAC.

Le fournisseur n'a pas le droit d'utiliser ou de copier les produits résultant de ce cabinet, quelle que soit leur forme ou leur média, sans l'objection écrite explicite de la SPA/RAC.

Le consultant ne pourra utiliser, reproduire, publier ou diffuser, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des produits issus de la présente mission sans l'accord écrit préalable du SPA/RAC.

ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera réglé, dans un premier temps, à l'amiable entre les parties.

Le présent contrat est réputé conclu en Tunisie et est régi par le droit tunisien.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux de Tunis seront seuls compétents.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le SPA/RAC décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie, de dommage ou de perte de quelque nature que ce soit pouvant survenir lors de l'exécution de la mission.

Le consultant déclare qu'il est couvert par une assurance appropriée.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties, rendant impossible ou excessivement difficile l'exécution de leurs obligations contractuelles.

La partie invoquant un cas de force majeure devra en informer l'autre partie par écrit dans un délai maximum de sept (07) jours à compter de sa survenance.

Les délais contractuels seront alors suspendus pendant la durée du cas de force majeure, sous réserve de l'accord des deux parties.

Le SPA/RAC se réserve le droit d'apprécier le caractère fondé de la situation invoquée. Si celle-ci n'est pas reconnue comme un cas de force majeure, les jours d'interruption seront considérés comme des jours de retard.

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations lorsque celle-ci résulte d'un cas de force majeure, sous réserve que la partie concernée :

- a. ait pris toutes les mesures raisonnables permettant de limiter les conséquences de cet événement ;
- b. ait informé l'autre partie dans les meilleurs délais.

Les délais contractuels seront prolongés d'une durée équivalente à celle pendant laquelle l'exécution des obligations aura été empêchée.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RESILIATION

Le SPA/RAC pourra résilier le contrat, par notification écrite adressée au titulaire, dans les cas suivants :

- non-respect des délais prévus à l'Article 2 relatif à la composition et à la présentation des offres
- application des pénalités prévues à l'Article 7 lorsque leur montant atteint le plafond autorisé ;
- non-conformité des prestations aux exigences des présents Termes de Référence, notamment celles décrites dans la section III (« Tâches à réaliser ») ;
- liquidation judiciaire, faillite ou cessation d'activité du titulaire ;
- impossibilité, à la suite d'un cas de force majeure, de poursuivre une partie substantielle des prestations pendant une période d'au moins soixante (60) jours ;
- fraude, corruption ou toute pratique illicite visant à obtenir ou exécuter le contrat. Est notamment considérée comme un acte de corruption toute offre, promesse, sollicitation ou acceptation d'un avantage destiné à influencer une décision dans le cadre de la procédure de sélection ou de l'exécution du contrat ;
- décision du SPA/RAC de mettre fin au contrat pour toute autre raison jugée nécessaire.

ARTICLE 13 – CONFLIT D'INTERET

13.1. Activités incompatibles

Le consultant mobilisé dans le cadre de la mission s'engage à ne pas exercer, directement ou indirectement, pendant la durée du contrat, d'activités professionnelles ou commerciales susceptibles de créer un conflit d'intérêts avec les prestations faisant l'objet du présent contrat.

13.2. Restrictions relatives aux activités connexes

Pendant la durée du contrat et après son expiration, le consultant ne pourra fournir des biens, travaux ou services directement liés aux prestations réalisées dans le cadre du présent contrat, sauf autorisation écrite préalable du SPA/RAC ou lorsqu'il s'agit de la poursuite des prestations prévues par le présent contrat.

ANNEXE 1

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné(e),, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs à la Consultation n° 31/2026/SPA-RAC/FishEBM MED portant sur :

« Coordonnateur national pour le suivi de la mise en œuvre de l'action pilote du Plan d'Action National Plus (NAP+) au Maroc»,

m'engage à exécuter les prestations objet de la présente consultation conformément aux dispositions des Termes de Référence et aux conditions prévues dans le dossier de consultation.

Le montant total de notre offre est fixé à : USD (TTC).

Je reconnais que le SPA/RAC n'est pas tenu de donner suite à la présente consultation et qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée en cas de non-attribution du contrat.

Je m'engage également à maintenir la présente offre valable pendant une période de cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

En cas d'attribution du contrat, les paiements seront effectués par virement bancaire sur le compte suivant :

Banque :

Titulaire du compte :

Numéro de compte / RIB / IBAN :

Code SWIFT / BIC :

Fait à :

Le :

Nom et prénom du Consultant :

.....

Signature

(Cachet, le cas échéant)

ANNEXE 2

DÉTAIL DU MONTANT GLOBAL DE L'OFFRE FINANCIÈRE

Le soumissionnaire est tenu de présenter le détail du prix global de son offre conformément au modèle ci-dessous.

Designation	Prix unitaire	Tache 1		Tache 2		Tache 3 ...		Total Taches (1+2+3+....)	
		Duration	Sous-total	Duration	Sous-total	Duration	Sous-total	Duration	Sous-total
Frais									
Consultant									
Autres frais									
Autres frais nécessaires à la réalisation de la mission									
Sous-total / tache (HT)									
	TOTAL HT								
	TVA (Applicable seulement pour les résidents en Tunisie)								
	TOTAL TTC								

Le montant total de l'offre hors taxes est arrêté à la somme de :
.....

Le montant de la TVA est arrêté à la somme de (Applicable seulement pour les résident en Tunisie) :

Le montant total de l'offre) est arrêté à la somme de :
..... toutes taxes comprises (TTC).

Fait à :

Le :

Nom du Consultant :

.....

Signature

(Cachet, le cas échéant)